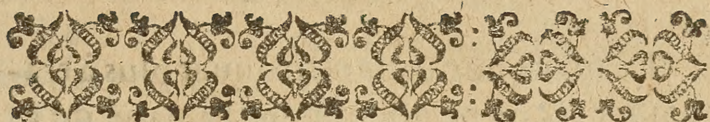
# LES ACTIONS DV TEMPS.

M. DC. XXII.



# LES ACTIONS DV TEMPS.



Ous auos en la preſente annee 1622. trois ſortes d'Almanacs, l'vn compoſé par Me. Iean Petit, au haut duquel l'on a figuré pluſieurs perſonnes tirer le diable par la queuë, le ſecond par le Curé de Millemont, au haut duquel on a figuré l'action des ioüeurs de boulle; le troiſieſme par Iean Belot, au haut duquel eſt repreſenté; vne magnificence Royale, d'vne armee aſſemblee pour quelque grand effect.

Figures qui me ſembloient prognoſtiquer muettemẽt quelque choſe du temps, & comme i'ay voulu en ſçauoir le ſubiect, ie me ſuis mis à frequenter toutes ſortes de perſonnes, & ſans faire aucune perquiſition ou enqueſte, i'ay ouy de mes oreilles ce qui ſe rapporte à la figure meſme,

Le Marchand ſe plaint de la peine qu'il prend, d'ouurir & fermer ſi ſouuent ſa

boutique ſans rien vendre pour l'abſence de la Cour.

Le manouurier de ne trouuer plus à trauailler, & de ne pouuoir eſtre payé de ce qu'il faict & deliure.

Le Bourgeois de ne trouuer point de loccataires, pour ſa maiſon ſa boutique & ſa chambre.

L'officier, pour la finance qu'il paye ſi ſouuent, pour les nouuelles attributions que l'on faict à ſon office.

Le Iuge, pour n'auoir plus de diſtribution de procez.

Le Procureur, pour ne receuoir plus d'aſſignations.

Les Clercs du Palais maudiſſent Chalanges & ſon Edict,

Les pauures de ce que l'on ne donne plus rien.

Les Preſtres, de ce que l'on ne fait plus d'enterremens ny d'offrandes, à cauſe des rangs.

L'Vniuerſité, de ce que les Ieſuites enuahiſſent tous les Eſcoliers.

Les Curez, de ce que les Moynes reguliers anticipent ſur leurs charges.

Le Huguenot, de ce qu'il eſt forcé de rendre obeyſſance, & qu'il n'a plus rien à

faire imprimer contre les Iesuites.

Les filles, de ce qu'ils ne peuuent auoir de mary pour leur argent.

Les garçons de ce qu'ils ne peuuent atteindre aux offices.

Les petites Bourgeoises, de ce qu'ils ne sont pas assez braues à leur gré.

Le paysan, de ce qu'il y a peu de grappes aux vignes.

Et bref chacun se plaint, & en quelque endroit que i'aille, ie ne voy que de tristes visages, des furieux, des fols, & toutes gens qui tirent le diable par la queuë.

Pourtant il n'y a si belle reigle qu'elle n'ait son exception, car il y a trois sortes de gens qui n'en sont pas, les Capucins & les Pedescots viuent d'vn esprit content, inspirez de la grace de Dieu.

Les Vsuriers qui font courir leur argent au denier dix sous promesses & obligations.

Et les gros Abbez & Prieurs, qui viuent sans soucy en table grasse, & iamais ne se faschent, sinon que la perdrix est trop long temps à couuer.

Mais le moyen de mettre toutes ses personnes en repos d'esprit, on dict que le pere Cotton, le pere Arnoul, le pere Des-

landes, & le pere Draconis, pourroient apporter toute leur Retorique, en les preschant, qui ne l'entendroient pas, ou s'ils l'entendoient qu'ils ny croiroient pas.

Dites au Marchant, qu'il face son fils Marchant, & qu'il n'aspire point aux estats Royaux comme au temps passé, il vous fera la nique, & dira, ie voulons auoir de l'honneur.

Dites au Bourgeois qu'il ne louë point sa maison si chere, & qu'il la baille à d'honnestes gens, & non à des garses, ou à des reloüeurs, il vous dira qu'il n'a point accoustumé de diminuer son bien.

Dites aux Iuges qu'ils doiuent auoir le moyen de viure de leur patrimoine sans s'attendre aux espices d'vn procez, il vous dira que ce n'est plus le temps, qu'il a employé tout son bien à acheter son office.

Dites à vn homme qui a du bien d'autruy, & qui se meurt, qu'il restituë, il dira & que feront mes enfans.

Dites à vn Procureur qu'il ne brigue point la pratique d'autruy, il dira c'est la Coustume.

Dites aux pauures qu'ils trauaillent ou qu'ils s'en retournent à leur pays, ils vous diront que vous estes vn meschant, que

vous n'auez aucune commiseration, tant ils sont accoustumez à la souppe grasse.

Bref qui est cause de ceste confusion, c'est l'auarice, l'arrogance, & la necessité: & encores sourdement dit-on qu'il y a vn peu de la faute de ceux qui tiennent la Police, qui permettent tout sans impunité.

Et que la Cour de Parlement faict son deuoir de donner force Arrests & Reiglements : mais que c'est assez qu'ils soient mis en placart, car de les faire executer que cela deplairoit à trop de gens.

Que c'est assez que le ( quod Henry) & l'Ordonnance 57. soient escrits en belle impression, sans qu'ils soient obseruez, d'autant que cela feroit tort à beaucoup.

Et que feroit la pluspart du peuple de Paris, comment s'entretiendroit le carosse si on faisoit le procez, à ceux qui prestent à vsure au denier dix.

Et puis il ne seroit pas raisõnable de casser les Offices des Couratiers, qui fõt ce trafic, sur le Change, & qui exposent en vante; les benefices & les mandements de l'Espargne se seroir leur faire tort.

Mais pourtant cela est cause que tout le monde tire le diable par la queuë: car quãt les Ordonnances sont obseruees, on em-

pesche bien ce monopole.

Pourtant i'excuse tout le monde qui faille; car il semble qu'à present on ne peut viure en bien faisant.

Au temps passé, vn Clerc estoit Maistre, apres auoir serui dix ans, à present Monsieur Chalange, le Monopoleur, est cause, qu'il est contraint de vendre son patrimoine, & encores emprunter, pour acheter vn meschant estat, qui ne le peut nourrir six mois en vn an s'il ne desrobe.

Au temps passé, on ne permettoit point de Marchant tenir boutique, qu'il ne fut Parisien: ou qu'il n'eust faict chef d'œuure, à present chacun est Maistre par lettres, sans chef-d'œuure, & tous les Marchands sont estrangers.

Au temps passé on ne permettoit point trauailler qu'en boutique, à present les Manouuriers sont en Chambre, & les faux bourgs en abondent.

Au temps passé il n'y auoit que cinquante Procureurs de la Cour, honorables & dont le nombre n'excedoit point, à present il y en a cinq cens, & la pluspart n'ont pas le moyen de manger des trippes pour le peu de gain qu'ils font.

Au temps passé le bien profitoit aux

particuliers, d'autant qu'ils l'acqueroient auec trauail, & sans larçin, à presẽt c'est vn sot qui ne sçait faire ses affaires aux despens d'autruy.

Au temps passé le Bourgeois estoit vestu selon sa qualité, à present on ne cognoist point le Marchand d'auec le Noble.

Au temps passé 'ou pouuoit marier les filles auec peu d'argent, à present il faut que la pluspart se desbauchent pour tenir en procez ceux qui les entretiennent.

Au temps passé la Noblesse, estoit noble du costé des masles & des femelles à presen tils sont mixtes, car ils espousent les filles des roturiers.

Au temps passé, le beau bien & le plus apparent estoit le pignon sut ruë, à present le plus beau se sont offices, & l'argent à vsure.

Au temps passé, les Catholiques se confessoient des pechez mortels, & faisoient restitution, à présent on ne dit que les pechez veniels, & on ne rend rien.

Au temps passé, le paysan portoit vne iaquette à thuyau d'Orgue, à present on ne le peut distinguer d'auec le Marchand.

Au temps passé on ne brigoit point les

charges publiques, & on y mettoit que de vieux prud'hommes, à present il ny a que de ieunes barbes, qui n'ont que l'auarice en recommandation.

Au temps passé, on respectoit la vieillesse quoy que pauure, à present on les appelle radotteurs.

Au temps passé, ceux qui auoient plus d'enfans, & plus de charges, estoient honnorez, à present on ne veut point de leur alliance.

Au temps passé, on se fioit à l'ordonnance du Medecin pour sa santé, à present les drogues du Charlatan ont lieu, & si ils tiennent bouticque publique.

Au temps passé, le Iuge se contentoit du Mulet, à present quatre roussains pour le carosse, & Bucefalle pour la housse.

Au temps passé vn seruiteur honnestement vestu auec vn manteau suiuoit Monsieur le Financier, à present six lacquais l'espee au costé afin que personne ne gronde.

Au temps passé, ceux qui viuoient comme Bobye estoient reputez gens de bien; à present il est reputé vn archifol.

Au temps passé on distingoit à peu pres chacun officier à son habit, à present tout

eſt egal.

Courage enfans continuons ce deſordre, afin que la France aye c'eſt honneur, que de deuenir comme la Republique Romaine.

Car la trop grande liberté du peuple, la brigue du Conſulat, l'achapt des voix, le larçin public, la richeſſe de Lucullus, la gourmandiſe de Cayus a eſté le principe de ſa decadance.

Or i'eſpere qu'il n'en ſera pas ainſi de Paris, car elle commence à ſe bien regler, ceux qui la gouuernent y ont eſté mis de force, & pour l'antiquité de leur race.

On n'entend plus meſdire publiquemẽt comme l'on faiſoit, ſi ce n'eſt du Roy ou des Ieſuites.

On ne fait plus d'aſſemblee clandeſtines, ſi ce n'eſt aux faux bourgs ſur le Pont neuf ou ſur le Change, pour reprimander les actions du Roy.

Perſonne n'eſt bien venu en compagnee, s'il ne parle en Politique, & qu'il ne diſe que le Roy eſt mal conſeillé qu'il ne fait le paix.

On n'imprime plus rien qui ne ſoit vray; teſmoin la genealogie de Ieſuites, & la liberté des François, compoſez par du Mou-

lin & le Doyen de la porte S. Bernard.

On commence à auoir bonne Police sur les viures, l'esclanche n'est plus venduë que trante sols, à cause de la quantité de pois & féues.

Dieu mercy nous aurons d'oresnauant en nos Cours souueraines, force enfans de Tauerniers, puis que leur pere a destruit la ieunesse a les traicter a deux pistoles pour teste.

A Paris d'oresnauant nous serons dispensez de faire estudier nos enfans & cela espargnera bien, car pour de l'argent ils seront officiers, & seront receus sous l'Escot.

Les Financiers, les Partisans, & leurs enfans seront Presidens des Cours souueraines, pour faire iustice à leurs parens ; ou pour garder que l'on ne leur face.

On ne donnera plus d'oresnauant, d'inuention à Monsieur le Sur-intendant de trouuer de l'argent pour le Roy, si ce n'est par la vente de son Domaine, Aydes, & Tailles.

Et puis on va deffendre à Messieurs des Comptes de s'enquerir d'où procedent les comptans de l'Espargne, car il y en a pour deux millions d'interests payez à gens qui ne faut pas dire, car on auroit la ferulle.

Ceux qui ont mieux faict leurs affaires auec le Mareschal d'Ancre & Monsieur le Connestable, commencent a en mesdire publiquement, pour dire qu'ils n'en sont pas, de peur d'ençourir la loy *restituandi.*

Bref tout s'en va bien regler, & tout ainsi que pour ramanteuoir le peché de S. Pierre, on a mis au haut des cloches, le coq qui fut cause qu'il se recognut, afin que la posterité le sçache, aussi pour ramanteuoir les genereux actes faicts par le Mareschal d'Ancre, qui a commencé le desordre, on commenceà le mettre en sculpture, en marbre où il est à genoux les mains iointes, & au dessus de sa teste escrit, *libera me a labiis iniquis & à lingua doloza.*

Vne autre aupres, de quelqu'vn qui a esté grād à veoir ses armes, & de sa bouche sort vne escriture, qui dict, *qui laudabant me aduersum me iurant.*

Vn autre figure derriere qui n'est encores que esbauchee d'vn sié seruiteur que l'on dit qui n'est pas mort, mais que l'on tasche à le faire mourir, qui prononce, *Omnia queconque voluy feci, tibi gratias ago quoniam dirompisti vincula mea;*

Et sur le pont de Nostre-Dame en la boutique d'vn Pintre à la premiere Chambre on commence vn grand Tableau, ou sa Majesté est representee en son Trosne Royal, comme s'il vouloit faire iustice à tout le monde, & prononce, ces mots (*declinantes in obligationes adducentur.*)

A ces pieds plusieurs peuples le chappeau au poing, baissans la teste, & le Pintre les represente pour les habitans du Nauarrin lesquels à force

d'estre picquez par le cul par les gardes, prononce, *illuminasti is qui in tenebris sedebant.*

A costé du Trosne, sont crayonnez plusieurs habitãs Catholiques qui sortent de plusieurs villes prises, qui disent, *Beatus qui eduxit Israel de medio eorum in manu potenti & brachio excesso.*

L'on voit vne teste d'vn homme assez vieil, dont le corps est dans la presse, le Pintre dit que se sera Monsieur du Plessis Mornay, qui ne peut auoir de place comme autresfois, qui dict, *Humiliatus sum vsquequaque.*

Vn autre à vn coin qu'il represente pour Monsieur de Soubize, qui desdaigneusement prononce, *Erraui sicut ouis qui periit.*

Monsieur de Sully, contre lequel le Roy tourne la teste & faict vne ride, dict : *Memento queso quod sicut lutum fecerit me pater, ne in puluerem reducez me, scio quia nemo de manu tua potest ernere.*

Monsieur de la Force y est qui s'appuye sur vn baston, & prononce, *Eduxisti me de cacu miseris & de luto fecis.*

On represente Monsieur de Rohan enfermé dans vne tour qui ne monstre que la teste ; & si il tremble en regardant sa Majesté & prononce, *Ostandis potentiam tuã contra folium quod vento rapitur.*

Sur vn grand ban sont representez tous les Iuges, qui disent au Roy : *Ne extinquas flamas litu m.*

Le menu peuple de Paris qui est en nombre sur vn eschaffaut, leuent les mains & crient, *Ne derelinquas nos ne discesseris.*

Plusieurs personnes, cachez d'vn rezeau que le Peintre nomme Financiers & Vsuriers crient, *Domine iniquitates supergresse sunt caput ideo in flagella parati sumus sed parce.*

Puis à vn coin il y a vn homme de moyenne taille auec vne petite robbe qui tourne le cul aux autres, & qui fait vne humble reuerence à trois ou quatre officiers apparens, ie demande au Pintre qu'il estoit, il dit que cela estoit representẽ pour vn certain Procureur des Cõptes, qui estoit escrit en gros, qui brigoit à faire l'appurement de tous ses gens là.

Ce Tableau qui n'est que crayonné ne sera de long temps acheué. Car ce Pintre ne sçait de quelle façon il fera parler le Roy, ny quelle excellente peinture il y apportera; Car pour les peuples il est aisé à leur donner couleur.

Aux peuples des villes prises il faut des peintures bigarees.

Le peuple de Paris sera bleu.

Les seigneurs reduits en son obeyssance seront de tristamie.

Mais pour le Roy il y a bien a consulter, tant pour la Pinture que pour le geste.

S'il luy faict vn œil furieux se sera contre son naturel parce qu'il pardonne.

Si vn visage pasle, cela sembleroit vn esprit vindicatif & dissimulé, ce qu'il n'a rien moins.

S'il luy fait trop tourner la teste, sembleroit mespriser ceux qui demandent iustice, se seroit contre son Epitete.

Le pauure Pintre est bien empesché, il a en-

trepris ce dont il ne viendra pas à bout il y aura à corriger.

Garre Neuf-bourg, encores qu'il ayt deuant luy le pourtraict d'vn Alexandre pour en tirer la vertu.

D'vn Annibal pour en tirer la hardiesse.

D'vn Caton pour en tirer l'amour de sonpays.

D'vn Charles sept & Henry IIII. pour veoir comme ils ont conquis par force leur patrimoine.

D vn François premier, qui n'a iamais rien cedé à Charles le Quint.

D'vn S. Louys, pour la pieté.

Et de tous ses personnages il espere en tirer vne partie de sa perfection pour luy faire prononcer quelque beau resultat à tous ses peuples.

Ie prie doncques le Pintre de me monstrer ce qu'il prononceroit: c'est encores où il se trouue le plus empesché, & faict difficulté de le monstrer de peur que cela ne semble trop chetif pour vn si grand Prince, & m'a prié de ne le point dire, ny monstrer à personne, mais que l'on estoit d'aduis de luy faire prononcer, *Do vinis misericordiam & gratiam vt exultet terra, gaudeant Campi & omnia que in eis sunt.*